

M. le bourgmestre

Mondercange

Rue Arthur Thinnes L-3919 Mondercange

Concerne : réunion du Comité du syndicat ProSud.

M. le bourgmestre,

Conformément à l'article 14, alinéa 2, de la loi communale du 23 février 2001 concernant les Syndicats de Communes, nous avons l'honneur de vous adresser en annexe une copie de la convocation du Comité du Syndicat ProSud pour la séance du mardi 6 juin 2023 à partir de 18:00 heures au Hall C – Ellergronn, Esch-sur-Alzette.

En vertu de l'article 14, alinéa 2, de la loi communale du 23 février 2001, vous devez en informer par écrit, dans les 3 jours, vos conseillers communaux.

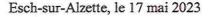
Vous devez également porter ladite convocation à la connaissance des habitants de votre commune dans les formes usuelles dans le secteur communal.

Veuillez agréer, M. le bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération.

Le secrétaire Arni BIREN

Pour le Bureau du ProSud Le Président, (s) Georges MISCHO

syndicat des 11 communes. Bettembourg, Differdange, Dudelange, Esch Alzette, Käerieng, Kayl, Mondercange, Pétange, Rumelange, Sanem, Schifflange,





PRO-SUD

Syndicat de communes pour la promotion et le développement de la Région SUD.

WWW.prosud.lu

Réunion du Comité ProSud

La réunion du Comité du mardi 6 juin 2023 à 18h00, aura lieu aura lieu dans la salle de réunion PRO-SUD, Hall C - Ellergronn

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du rapport de la réunion du Comité du 22 février 2023
- 2) Application des mesures de l'accord salarial du 9 décembre 2022 au personnel du syndicat
- 3) Reconnaissance d'expérience professionnelle à Mme Lucie Majerus, salariée du syndicat
- 4) Déclaration d'intention MUB Net-Zero, prochaine étape
- 5) Échange avec des producteurs au sujet du magasin de producteurs

Le secrétaire Arni BIREN Pour le Bureau du ProSud Le Président, (s) Georges MISCHO

